

## Ville de Sainte-Livrade-sur-Lot

### Règlement du concours de BD 2017

Règlement du concours de BD organisé dans le cadre du festival BD de Ste Livrade/Lot.

#### **Article 1**

La ville de Sainte-Livrade-sur Lot organise un concours de dessin pour l'année 2017 le thème est :

#### **« Le voyage »**

Son objectif est d'illustrer par une planche de BD la représentation que se font les participants du voyage.

#### **Article 2**

Le concours de BD est ouvert à tous, à partir de 6 ans.

La participation à ce concours est gratuite.

La loi applicable à ce concours est la loi française, la participation au concours sous-entend l'acceptation de ce présent règlement dans son intégralité.

Elle s'adresse aux personnes de manière individuelle.

Une seule planche BD par personne est autorisée.

#### **Article 3**

Il est demandé que la planche soit réalisée au format A4 et qu'elle soit dessinée ou peinte à la main (utilisation de l'informatique interdite).

Doivent obligatoirement figurer au dos de la feuille : le nom, le prénom, l'adresse et l'âge du participant ainsi que le numéro de téléphone.

Découper est formellement interdit.

#### **Article 4**

Si la participation au concours est organisée dans le cadre scolaire, la participation reste individuelle et nominative.

#### **Article 5**

La planche doit être envoyée ou portée à la médiathèque avant le mardi 14 mars 2017 à 18h.

Adresse de la médiathèque :

Médiathèque de Sainte-Livrade-sur-Lot

Halle centrale

47110 Sainte-Livrade-sur-Lot

#### **Article 6**

Les dessins reçus seront répartis, en fonction de l'âge des participants, dans l'une des quatre catégories suivantes :

- Catégorie 1 : 6 à 9 ans
- Catégorie 2 : 10 à 14 ans
- Catégorie 3 : 15 ans à 17 ans révolus
- Catégorie 4 : 18 ans et +

Pour chacune des catégories, les planches seront sélectionnées pour leurs qualités artistiques et leur pertinence par rapport au thème.

Ces planches seront soumises à un jury qui élira un vainqueur par catégorie.

#### **Article 7**

Le jury se composera :

- D'un professeur d'art plastique
- D'un auteur de bande dessinée
- D'un agent de la médiathèque

#### **Article 8**

Dans chaque catégorie le vainqueur se verra remettre un lot qui sera remis lors du festival le dimanche 26/03/2017.

Les gagnants seront individuellement informés par téléphone.

Les lots seront remis lors du festival, le dimanche 26 mars 2016 ou à retirer à la médiathèque durant jusqu'au 30 avril 2017.

Pour les personnes résidents hors du département les lots seront envoyés par la poste.

#### **Article 9**

Ce concours respectera le calendrier suivant :

- 16 janvier 2017 : Ouverture du concours
- 14 mars 2017 : Clôture de la remise des dessins
- 26 mars 2017 : Publication de la liste des gagnants et remise des prix lors du 3ème Festival de BD

#### **Article 10**

Chacun des gagnants sera ensuite individuellement averti.

La mairie de Sainte-Livrade-sur-Lot se réserve le droit de communiquer sur les gagnants du concours, et entre autres, de publier l'identité des gagnants.

#### **Article 11**

La mairie de Sainte-Livrade-sur-Lot est libre d'utiliser les planches gagnantes comme elle le jugera utile pour son action. Les participants au présent concours autorisent la mairie de Sainte-Livrade-sur-Lot à utiliser leur dessin pour toute manifestation promotionnelle ou informative liée au présent concours (y compris leur exposition ou publication).

En participant à ce concours, les auteurs acceptent de céder tout droit sur leur dessin à la mairie de Sainte-Livrade-sur-Lot. Tous les dessins du présent concours restent la propriété de la mairie de Sainte-Livrade-sur-Lot, qui pourra les utiliser dans le cadre de ses activités d'information du public.

Du seul fait de leur participation au concours, les participants autorisent les organisateurs à reproduire et utiliser leurs dessins avec leurs noms, prénoms et âges dans les diverses activités d'information du grand public, sans que cette utilisation puisse conférer aux participants un droit à rémunération ou avantage quelconque.

#### **Article 12**

Les dessins ne seront pas retournés aux participants.

#### **Article 13**

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

#### **Article 14**

Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

#### **Article 15**

La mairie de Sainte-Livrade-sur-Lot se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification. Elle se réserve également le droit de trancher lors de difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement.

Fait à Sainte-Livrade-sur-Lot le 13/01/2017.